



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2022 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Esther POTIN
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO à partir de la délibération n°18
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Arrivée à la délibération n°5
7 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
8 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Départ à la délibération n°18
9 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
10 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL-PALU
11 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
12 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
13 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
14 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
15 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
16 LE BOURGET DU LAC	T Sandrine RAMEL	
17 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
18 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
19 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
20 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
21 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
22 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
23 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
24 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
25 ENTRELACS	T Claire COCHET	
26 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	Départ à la délibération n°18
27 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
28 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
29 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
30 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
31 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
32 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
33 MERY	T Nathalie FONTAINE	
34 MERY	T Stéphane ROULET	
35 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
36 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
37 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
38 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Daniel CLERC
39 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
40 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
41 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
42 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
43 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
44 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
45 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
46 VOGLANS	T Martine BERNON	Pouvoir de Yves MERCIER

20 communes présentes

Autres présent non votant :

BOURDEAU Michel ARDOUVIN

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS Michelle BRAUER
 AIX-LES-BAINS Gilles CAMUS
 CONJUX Claude SAVIGNAC

PUGNY-CHATENOD
TRESSERVE
VIONS

Bruno CROUZEVALLE
Christian ROUSSEL
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 8 novembre 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 19 projets de délibération.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 45 présents et 51 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2022
Exécutoire le : 22 NOV. 2022
Publiée le : 22 NOV. 2022
Visée le : 22 NOV. 2022

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Création du Conseil de Développement Local – Atelier Citoyens

Monsieur le Président rappelle que depuis la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 (Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique), les Conseils de développement doivent être mis en place dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants.

Les conseils de développement étaient initialement prévus par une loi du 25 juin 1999 (Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire). Aujourd'hui il s'agit d'un véritable outil de démocratie participative régie par l'article L. 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le conseil de développement de Grand Lac sera dénommé Atelier Citoyens, il sera une instance essentielle pour poursuivre le dialogue initié par la démarche de concertation du projet de territoire. Monsieur le Président propose de solliciter cette instance pour suivre l'avancement du projet de territoire.

L'Atelier Citoyens sera installé au printemps 2023 et sera composé de citoyens et d'acteurs du territoire volontaires. Le recrutement des membres sera fait à partir de décembre via le site web ou directement à l'accueil ou dans les relais de Grand Lac. Les citoyens qui ont composé le panel du projet de territoire seront invités à participer à cette instance pour continuer la démarche dans laquelle ils se sont engagés. Monsieur le Président rappelle que l'Atelier Citoyens doit être pluriel (représentants de milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, environnementaux et associatifs du périmètre de l'EPCI) et paritaire. Il sera également important que la diversité du territoire soit représentée par les membres de l'Atelier Citoyens. Cette instance sera réunie plusieurs fois dans l'année et ce jusqu'à la fin du mandat. La communauté d'agglomération veillera à renouveler les membres pour garder une représentativité du territoire dans l'instance.

L'instance sera organisée en assemblée plénière et les membres de l'Atelier Citoyens seront invités à participer à des groupes de travail thématiques et ponctuels. Cette instance s'appuiera donc sur les autres instances participatives de la communauté d'agglomération : comité des partenaires de la mobilité, les conseils d'exploitation, la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, les groupes d'expressions des usagers du Centre intercommunal d'action sociale...

La diversité de ces instances permettra d'impliquer les citoyens dans la construction de certains projets et l'amélioration des services rendus aux usagers. L'instance de l'Atelier Citoyens sera l'outil de suivi du projet de territoire, les élus se tourneront vers cette instance pour échanger sur l'avancement du projet du territoire.

Monsieur le Président propose de créer l'instance et de lancer l'appel à candidature volontaire dès la soirée du 6 décembre.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la création du conseil de développement de Grand Lac appelé Atelier Citoyens.

Aix-les-Bains, le 15 novembre 2022

Le Président,
Renaud BERETTI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 46- Présents et représentés : 52- Votants : 52- Pour : 52- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création du Conseil de Développement Local : Atelier Citoyens

Date de transmission de l'acte : 22/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 22/11/2022

Numéro de l'acte : d4356 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20221115-d4356-DE

Date de décision : 15/11/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite
5.7.6. Autres